



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 030-200034692-20220627-DEL104_2022-DE

**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°104/2022
du Conseil communautaire
Séance du 27 juin 2022**

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 21

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Jennifer OBID, Laurent OUILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIE à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

Objet : G - Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZA Sarcin

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2021	Résultat de l'exercice 2020 repris en 2024	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	417 813,45	453 367,86	-35 554,41	-377 821,22	-413 375,63
Fonctionnement	424 867,49	424 867,49	0,00	0,00	0,00
Total	842 680,94	878 235,35	-35 554,41	-377 821,22	-413 375,63

Le compte administratif pour le Budget Annexe ZA Sarcin pour l'exercice 2021 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 842 680,94 € ;
- En dépenses : 878 235,35 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 842,7 K€

Il n'y pas eu de vente de terrains sur cette zone d'activités.

Les recettes de fonctionnement ne comprennent ainsi que les opérations d'ordre. Globalement , les opérations d'ordre de section à section s'élèvent à 417,8 K€ en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement (stock initial), et à 421,3 K€ en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement relatifs au stock final. Enfin, les opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement s'élèvent à 3,5 K€.

B. Les dépenses : 878 K€

Les charges d'exploitation réelles sont composées principalement des charges à caractère général pour 3,4 K€ (chapitre 011).

Les dépenses d'investissement sont composées du montant du capital des emprunts pour 32 K€ (chapitre 16).

Comme indiqué dans la partie des recettes, les dépenses intègrent des opérations d'ordre pour 421,3 K€ en fonctionnement et 421,3 K€ en investissement.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un déficit de 413 375,63 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : - 413 375,63 € ;
- Résultat de fonctionnement : 0,00 €.

Sans reste à réaliser, il est constaté un déficit de financement de 413 375,63 €.

Le compte administratif 2021 du Budget Annexe ZA Sarcin est retracé en annexe 7.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 20 juin 2022,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité : (2 oppositions)

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe ZA Sarcin, tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

11 JUIL. 2022



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 030-200034692-20220627-DEL104_2022-DE